

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

**N° CP-2024-8-2-6**

**Séance du** lundi 21 octobre 2024

### **DÉPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION ALSACIENNE DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPÉCIAL, EN LIEN AVEC LA FUTURE STRATÉGIE ALSACIENNE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie  
DEBES Vincent donne procuration à SUBLON Yves  
FUCHS Bruno donne procuration à MILLION Lara  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à M. KRIEGER Laurent  
HAGENBACH Vincent donne procuration VOGT Pierre  
HEINTZ Paul donne procuration à KOCHERT Stéphanie  
KLINKERT Brigitte donne procuration à ELMLINGER Carole  
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal  
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis  
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia  
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise  
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis  
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine  
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne  
ZELLER Fabienne donne procuration à VALLAT Marie-France

**EXCUSES :**

HECTOR-BUTZ Isabelle, JENN Fatima, TENENBAUM Anne, ZAEGEL Sébastien

**ABSENTS :**

ADRIAN Daniel, LORENTZ Michel, SCHILDKNECHT Jean-Luc, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-4-2-2 du 13 novembre 2023, ayant approuvé la stratégie écologique et énergétique déclinée en 30 engagements, dont l'élaboration d'un Schéma alsacien des Espaces Naturels Sensibles,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-8-3 du 18 décembre 2023 relative au Budget primitif 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission aux dynamiques économiques, touristiques, agricoles, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques du 3 octobre 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le déplacement d'une délégation de la Collectivité européenne d'Alsace composée de Conseillers d'Alsace et d'agents dans le cadre de la future stratégie alsacienne des Espaces Naturels Sensibles, ainsi que la prise en charge des frais correspondants sur le budget de la Collectivité,
- Précise que la délégation est composée de 3 élus et 2 collaborateurs : les Conseillers d'Alsace MM. Denis SCHULTZ, Michel LORENTZ et Maxime BELTZUNG et M. Jean RICHERT, et Mme Emmanuelle SIRY de la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture. En cas de désistement, un élu pourra se faire remplacer par un autre élu, un collaborateur par un autre collaborateur, dans la limite du nombre de places prévu initialement,
- Décide l'affectation d'une enveloppe de 2 500 € correspondant au montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement (déplacements en train/véhicule, frais d'hébergement, repas),
- Autorise la prise en charge du coût de transport, d'hébergement et de restauration du déplacement de la délégation les 7 et 8 novembre 2024 dans la limite de l'enveloppe de 2 500 € inscrite au Budget primitif 2024.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P001</i>	<i>P001O002</i>	<i>P001E01</i>	<i>T03</i>	<i>(1033)-65-65312-031</i>	<i>1 500 €</i>
<i>P024</i>	<i>P024O003</i>	<i>P024E01</i>	<i>T01</i>	<i>53 011-6251-021</i>	<i>1 000 €</i>
<b><i>TOTAL</i></b>					<b><i>2 500 €</i></b>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote